

■ **Jacques Andrié**, à Pregny-Chambésy, boulangerie-pâtisserie et tea-room avec petite restauration à l'enseigne 'La Causette'. (FOSC du 29.11.2001, p. 9399). La procuration de Andrié Juste-Marc est radiée. Procuration collective à deux a été conférée à Andrié Diana, de Bulgarie, à Pregny-Chambésy, et Arherbi Hakim, de Kuttigen, à Pregny-Chambésy,
Journal no 11824 du 08.11.2002
(00727582 / CH-660.2.242.001-9)